

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 40042
Numéro SIREN : 305 273 773
Nom ou dénomination : AAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2018 sous le numéro de dépôt 3581

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

JMB ASSOCIES

77 rue de Miromesnil
75008 Paris 08

V/REF :

N/REF : 76 B 40042 / 2018-B-3581

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 29/03/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

AAS

Société par actions simplifiée

Zone Industrielle de Saumur

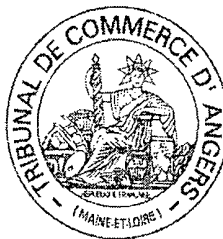
49400 Chace

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3581 le 29/03/2018

R.C.S. ANGERS 305 273 773 (76 B 40042)

Fait à ANGERS le 29/03/2018,

LE GREFFIER



M. G.

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
Le 29 MARS 2018

B 3587

AAS

Société par actions simplifiée au capital de 400.000 Euros

Siège social : Zone Industrielle de Saumur

49400 CHACÉ

305 273 773 – RCS ANGERS

76 B 40042

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 23 FEVRIER 2018

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 253.346 € en totalité au poste « Autres Réserves » qui sera ainsi porté de 670.235 € à 923.581 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
31.12.2016	150.000 €	Néant	150.000 €
31.12.2015	Néant	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant	Néant

Pour Copie Certifiée Conforme

Société GROUPE PVR
Associée Unique
Représentée par
Monsieur Patrick VASSEUR

Certifié Conforme


AAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 400.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle de Saumur
49400 CHACÉ
305 273 773 – RCS ANGERS

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA PRESIDENCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2017

Monsieur Patrick VASSEUR, Président de la Société **AAS**, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la Société **GROUPE PVR**, associée unique, représentée par Monsieur Patrick VASSEUR, ès-qualité de Gérant, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

• **SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a été marqué par une hausse de notre chiffre d'affaires.

En effet, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 3.660.647 € contre 3.241.084 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation a également augmenté puisqu'il s'élève à 3.684.897 € contre 3.284.315 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont, elles aussi, augmenté et se sont élevées globalement à 3.347.974 € contre 3.113.506 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire et en hausse puisqu'il ressort à 336.922 € contre 170.809 € au titre de l'exercice précédent.

En définitive, après prise en compte des résultats financier (547 €) et exceptionnel (318 €), nous clôturons cet exercice par un bénéfice net comptable de 253.346 € contre 101.084 € au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1.617.266 €.

L'activité de notre société est retranscrite dans le tableau relatif aux soldes intermédiaires de gestion.



Dossier de Gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2017	%	31/12/2016	%
Ventes de marchandises	13 220	100,00	22 595	100,00
Achats de marchandises	11 943	90,33	12 911	57,14
Variation stocks de marchandises	-1 388	-10,50	-3 018	-13,36
Marge commerciale	2 666	20,16	12 702	56,22
Ventes de produits finis et travaux	3 620 563	99,99	3 207 734	98,60
Ventes de services	26 864	0,74	10 756	0,33
Production stockée	-26 615	-0,74	34 808	1,07
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	3 620 812	100,00	3 253 298	100,00
Achats matières et consommables	647 592	17,89	445 571	13,70
Variation stocks de matières	-10 008	-0,28	84	
Sous-Traitance	564 894	15,60	422 087	12,97
Marge de production	2 418 334	66,79	2 385 556	73,33
ACTIVITE	3 634 033	100,00	3 275 893	100,00
MARGE GLOBALE	2 421 000	66,62	2 398 258	73,21
Autres achats et charges externes	625 304	17,21	651 980	19,90
VALEUR AJOUTEE	1 795 697	49,41	1 746 278	53,31
Subventions d'exploitation	4 055	0,11	10 000	0,31
Impôts & taxes	58 323	1,60	58 169	1,78
Salaires	1 079 259	29,70	1 142 229	34,87
Charges sur salaires	334 058	9,19	351 482	10,73
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	328 112	9,03	204 398	6,24
Autres produits , Reprise amortissements	46 809	1,29	-1 577	-0,05
Autres Charges	155		7	
Dotations amortissements et provisions	37 845	1,04	32 005	0,98
RESULTAT D'EXPLOITATION	336 922	9,27	170 809	5,21
Opérations en commun				
Produits financiers			8	
Charges financières	547	0,02	1 749	0,05
Résultat financier	-547	-0,02	-1 741	-0,05
RESULTAT COURANT	336 375	9,26	169 068	5,16
Produits exceptionnels			145	
Charges exceptionnelles	318	0,01	40 211	1,23
Résultat exceptionnel	-318	-0,01	-40 066	-1,22
Impôts sur les bénéfices et participation	82 710	2,28	27 918	0,85
RESULTAT NET	253 347	6,97	101 084	3,09

PN

- **ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES**

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous devons établir une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de notre société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Le bilan et l'annexe légale qui sont présentés donnent toutes les informations utiles sur la situation financière et l'état d'endettement de la Société.

- **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital, telle que définie par ledit article, était nulle au 31 décembre 2017.

- **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017.

- **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est intervenu entre la clôture de l'exercice au 31 décembre 2017 et la date du présent rapport.

- **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nos principaux objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 sont de poursuivre le développement de notre activité tout en maîtrisant les charges d'exploitation.

Tous nos efforts visent à réaliser ces objectifs.

- **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La loi nous impose de faire état des activités en matière de recherche et développement : pour la bonne règle, nous vous indiquons que nous n'avons procédé à aucune activité de ce type.

W

- **FILIALES – PARTICIPATIONS – SOCIETES CONTROLEES**

Notre Société ne possède aucune filiale, ne détient aucune participation et ne contrôle aucune Société au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

- **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Nous vous précisons tout d'abord que dans les comptes qui vous sont présentés, il a été choisi la méthode prospective et il a été fait application des modifications du règlement CRC 99-03 et CRC 2202-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les changements de méthodes liés à ces options comptables vous sont exposés dans l'annexe des comptes annuels.

- **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D 441-4 du Code de commerce :

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D 441-4)

	Article D 441 I 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nbre factures concernées						74						
Montant total factures concernées (HT ou TTC à préciser)		23.410	14.450	2.698	5.137	45.695		15.426	358		34.217	50.001
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC à préciser)		1,27%	0,78%	0,15%	0,28%	2,47%						

PV

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC à préciser)			0,42%	0,01%	0%	0,93%	1,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nbre des factures exclues						27	
Montant total des factures exclues (HT ou TTC à préciser)						26291	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : - Délais légaux : 60 jours nets 30 jours fin de mois le 15			- Délais contractuels : - Délais légaux : 60 jours nets 30 jours fin de mois le 15			

• **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 253.346 €.

Ledit bénéfice pourrait être affecté en totalité au poste « Autres Réserves » qui serait ainsi porté de 670.235 € à 923.581 €

• **DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Handwritten signature

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFECTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFECTION
31.12.2016	150.000 €	Néant	150.000 €
31.12.2015	Néant	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant	Néant

- **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

- **SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT**

Nous vous rappelons que **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé de la Société a été nommé par décision de l'associée unique en date du 9 avril 2015 pour une durée illimitée à compter du même jour.

- **SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons également que les mandats de **Monsieur Christian BOUTILLAT**, Commissaire aux Comptes titulaire, et de **Monsieur Jacques PARAMELLE**, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes clos au 31.12.2017, nous vous proposons de désigner en remplacement la Société **GESCO**, Commissaire aux Comptes titulaire, et **la Société P.G.**, Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce, il est rappelé les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Monsieur Patrick VASSEUR
Président non associé

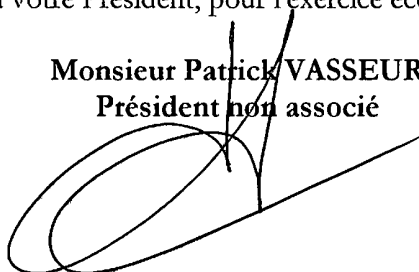


Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social		400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Nombre d'actions ordinaires		25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)		4 445 557,74	3 551 055,90	3 241 084,51	3 660 647,73
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions		269 647,38	109 753,97	161 006,81	327 430,49
Impôts sur les bénéfices		18 247,00	28 132,00	27 918,00	82 710,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		190 141,24	153 388,90	101 084,11	253 346,90
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions		10,06	3,26	5,32	9,79
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions		7,61	6,14	4,04	10,13
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés			45	45	45
Montant de la masse salariale		1 308 087,25	1 226 115,01	1 142 229,20	1 079 258,75
Montant des sommes versées en avantages sociaux		439 379,84	383 413,10	351 482,36	334 057,65

PV



BOUTILLAT Christian

Expert Comptable – Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

SIRET : 378 390 397 00024

5, rue Jules Raimu

31 200 TOULOUSE

Tél. 05.32.26.27.28

E-mail : c.boutillat@accenteam.fr

A.A.S.

S.A.S. au capital de 400 000 €

SIREN : 305 273 773

Z.I. DE SAUMUR

49400 CHACE

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31/12/2017

A.A.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : Z.I. DE SAUMUR - 49 400 CHACE

R.C.S. ANGERS : 305 273 773

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2017

Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Siège social : 5, rue Jules Raimu – 31 200 Toulouse

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vous-même, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note « Notes sur le bilan » partie « Dépréciation des actifs » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société AAS et au caractère raisonnable de ces estimations, décrite dans la note « Notes sur le bilan » partie « Dépréciation des actifs » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Les stocks de produits finis et des en-cours de production sont valorisés sur la base d'un taux horaire de main d'œuvre de 28 euros contre 25 euros les années précédentes. Ce taux uniforme est appliqué sur l'ensemble des « OF » inclus dans les produits finis et produits en cours.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 9 février 2018

Christian BOUTILLAT
Commissaire aux Comptes



Cabinet CHRISTIAN BOUTILLAT

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	123 376	123 376		2 292
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	39 646	26 752	12 894	17 038
Installations techniques, matériel et outillage	2 037 047	2 021 105	15 942	30 386
Autres immobilisations corporelles	372 782	370 605	2 178	4 355
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 300		4 300	
Autres immobilisations financières	14 591		14 591	14 591
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 591 743	2 541 838	49 905	68 663
Stocks				
Matières premières et autres approv.	287 576	49 019	238 557	243 336
En cours de production de biens	386 127		386 127	318 297
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	627 112	49 227	577 885	625 859
Marchandises	6 242		6 242	4 854
Créances				
Clients et comptes rattachés	761 488	4 854	756 635	1 051 352
Fournisseurs débiteurs				23 360
Personnel				5 051
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 995		6 995	62 095
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	46 756		46 756	37 367
Autres créances	2 620		2 620	1 572
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	5 086		5 086	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	381 227		381 227	168 808
Charges constatées d'avance	26 679		26 679	70 657
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 537 908	103 100	2 434 808	2 612 608
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 129 650	2 644 937	2 484 713	2 681 271



Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	100 295	100 295
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 000	40 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	670 235	719 151
Report à nouveau	153 389	153 389
Résultat de l'exercice	253 347	101 084
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 617 266	1 513 920
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	922	1 113
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	922	1 113
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	149 384	40 271
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 116	780 020
Personnel	97 704	105 991
Organismes sociaux	117 241	117 578
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	32 448	28 991
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	26 672	26 598
Dettes fiscales et sociales	274 066	279 158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 959	66 789
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	867 447	1 167 351
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 484 713	2 681 271



Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	13 220	22 595
Production vendue	3 647 427	3 218 490
Production stockée	-26 615	34 808
Subventions d'exploitation	4 055	10 000
Autres produits	46 809	-1 577
Total	3 684 897	3 284 316
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	11 943	12 911
Variation de stock (m/ses)	-1 388	-3 018
Achats de m.p & aut.approv.	647 592	445 571
Variation de stock (m.p.)	-10 008	84
Autres achats & charges externes	1 190 197	1 074 067
Total	1 838 336	1 529 614
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	58 323	58 169
Salaires et Traitements	1 079 259	1 142 229
Charges sociales	334 058	351 482
Amortissements et provisions	37 845	32 005
Autres charges	155	7
Total	1 509 639	1 583 892
RESULTAT D'EXPLOITATION	336 922	170 809
Produits financiers		8
Charges financières	547	1 749
Résultat financier	-547	-1 741
RESULTAT COURANT	336 375	169 068
Produits exceptionnels		145
Charges exceptionnelles	318	40 211
Résultat exceptionnel	-318	-40 066
Impôts sur les bénéfices	82 710	27 918
RESULTAT DE L'EXERCICE	253 347	101 084



COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 484 713 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 253 347 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)



Le montant des droits évalués au 31 décembre 2017 s'élève à 307.362€

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 60 557 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les

Règles et méthodes comptables

sociétés dû au titre de cet exercice.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	123 376			123 376
Immobilisations incorporelles	123 376			123 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	39 646			39 646
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 037 047			2 037 047
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	15 702			15 702
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	357 080			357 080
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 449 476			2 449 476
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 591	4 300		18 891
Immobilisations financières	14 591	4 300		18 891
ACTIF IMMOBILISE	2 587 443	4 300		2 591 743



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			4 300	4 300
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			4 300	4 300
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	121 084	2 292		123 376
Immobilisations incorporelles	121 084	2 292		123 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	22 608	4 144		26 752
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 006 661	14 444		2 021 105
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	15 702			15 702
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	352 725	2 178		354 902
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 397 696	20 766		2 418 462
ACTIF IMMOBILISE	2 518 780	23 058		2 541 838

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 863 429 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 300		4 300
Autres	14 591		14 591
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	761 488	755 682	5 806
Autres	56 371	56 371	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 679	26 679	
Total	863 429	838 732	24 697
Prêts accordés en cours d'exercice	5 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 200		

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 98 246 EURO.

La méthode de dépréciation est la suivante :

Taux de rotation à 0 : dépréciation à 100 %

Taux de rotation à 1 : dépréciation à 90 %

En sachant que le taux de rotation est basé sur 10 ans



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 EURO décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 867 447 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	922	922		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 116	413 116		
Dettes fiscales et sociales	274 066	274 066		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	179 343	179 343		
Produits constatés d'avance				
Total	867 447	867 447		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 316
INTERET COURU A PAYER	904
Dettes provis. pr congés à payer	97 704
Charges sociales s/congés à payer	45 921
COTISATION VALEUR AJOUTEE	1 182
TAXE D APPRENTISSAGE	7 058
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	12 556
TAXE DE CONSTRUCTION	4 671
TAXE CETIM	1 205
Clients - RRR à accorder	26 291
Divers - charges à payer	664
Total	218 471

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	275		
Frais financiers d avance	26 404		
Total	26 679		



Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

